

Assistante maternelle

Un métier reconnu à Gouvieux



2014

5014



✦ Favoriser un mode de garde familial

La famille reste une structure naturelle pour la garde des jeunes enfants. La nourrice est souvent perçue comme faisant partie intégrante du cercle familial.

« Nounou », « tata » sont les mots affectueux pour désigner celle que l'on appelle également la « deuxième maman ».

À Gouvieux, ce mode de garde est considéré comme un service fondamental.

C'est pourquoi la municipalité a créé des aides financières en faveur des assistantes maternelles agréées. Primes d'installation, de fidélité, de repas ou de transport, elles sont destinées à renforcer le partenariat entre les nourrices et la mairie de Gouvieux et se veulent le témoignage d'une politique : celle de créer de vrais emplois de proximité, de valoriser le travail des 80 assistantes maternelles de Gouvieux et de favoriser le mode de garde qui ressemble le plus à la famille.



Patrice Marchand
Maire de Gouvieux
Conseiller général de l'Oise
Président du Parc naturel régional
Oise - Pays de France



Rejoignez la

✦ Un vrai métier



Un statut professionnel

- ✦ Une assistante maternelle agréée accueille à son domicile un ou plusieurs enfants dont les parents travaillent. Elle apporte une sécurité physique et affective aux enfants qui lui sont confiées.
- ✦ Elle perçoit un salaire dépendant de nombreux critères : tarifs, nombres d'heures, d'enfants...
- ✦ Elle reçoit une formation obligatoire.

Une couverture sociale et des réductions d'impôts

- ✦ Elle jouit d'une couverture sociale : assurance maladie, retraite, chômage, congés payés.
- ✦ Elle bénéficie d'une réduction fiscale très avantageuse qui lui permet de payer peu ou pas d'impôts sur le revenu de son activité.

communauté des assistantes maternelles

▮ Une profession reconnue et appréciée à Gouvieux

▮ À Gouvieux, un service spécialement dédié à la gestion des assistantes maternelles agréées permet d'avoir un interlocuteur unique pour répondre aux questions que vous vous posez et de vous accompagner dans vos démarches.

▮ Une compensation financière est versée aux parents afin que le coût du recours à une assistante maternelle soit équivalent au coût d'une garde collective.

▮ Des rencontres de travail annuelles sont organisées avec le Maire et la municipalité dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



▮ *Les assistantes maternelles de Gouvieux qui en font la demande, reçoivent un siège auto. Il est considéré comme un outil de travail, pour mieux encore exercer leur profession.*



▮ *Une médaille du travail du service public de la petite enfance, spécifique à Gouvieux, valorise les 10, 15, 20 ou 25 ans de service auprès des enfants gouviciens et marque la valorisation d'une profession reconnue à Gouvieux.*



Des aides municipales pour la garde des enfants gouviciens

Les aides municipales à l'agrément : 800 ou 1200 €

- La mairie de Gouvieux octroie à toute nourrice nouvellement agréée, une prime de 800 euros. Elle est majorée de 400 euros si elle s'engage à garder 2 enfants de moins de 3 ans.
- Cette prime vise à compenser forfaitairement le montant de frais ou menus travaux engagés par l'assistante maternelle pour l'accueil du ou des premiers enfants.

Les aides municipales pendant l'activité

- Une prime annuelle de fidélité, équivalent d'un 13^e mois, représentant 100 % du salaire net mensuel (avec un minimum de 160 euros) est versée aux assistantes maternelles qui sont partenaires de la Mairie pendant 12 mois consécutifs.
- Une prime pour la garde du 2^e et du 3^e enfant de moins de 3 ans : vous gardez un premier enfant de moins de 3 ans. Pour le 2^e enfant, vous toucherez 2,87 €/jour de garde. Pour le 3^e enfant, vous recevrez 5,75 €/jour de garde.
- Une prime pour le repas des enfants de maternelle : il s'agit d'une aide de 2,87 €/enfant/jour de garde pour l'accueil, à midi, des enfants scolarisés en maternelle.

- Une prime pour le transport vers l'école maternelle : une aide supplémentaire de 1,92 €/enfant/jour de garde est versée aux assistantes maternelles accueillant à midi, des enfants scolarisés dans les écoles maternelles périphériques de Chaumont et du Manoir (et n'habitant pas dans le périmètre de l'école).
- Une prime exceptionnelle de 100 €/enfant /mois est, en outre, versée à ces mêmes assistantes maternelles pour le service de la seule école de Chaumont.

Quatre assistantes maternelles ont obtenu leur CAP Petite Enfance en 2014.

- La mairie aide les nourrices dans leurs démarches de validation des acquis par l'expérience (VAE) en vue d'obtenir leur diplôme du CAP Petite Enfance.



La Mairie de Gouvieux, partenaire au quotidien

▮ *Un service spécialement dédié à la gestion des assistantes maternelles agréées vous permet d'avoir un interlocuteur pour répondre à toutes les questions que vous vous posez.*

▮ *Service des assistantes maternelles de Gouvieux : 03 44 67 13 12*

▮ *Mairie
48, rue de la mairie
60270 Gouvieux*

▮ **Le Relais d'assistants maternels/parents**

(RAMP)

La maison du RAMP est un service mis en place en partenariat avec les communes de l'Aire cantilienne.

Créé pour aider les assistants maternels, il leur permet de se rencontrer lors de moments collectifs, de temps de découverte et d'éveil pour les petits accueillis.

Il est situé place de Nümbrecht - Gouvieux.
Tél : 03 44 60 93 38.



▮ **En savoir plus**

www.service-public.fr
www.urssaf.fr
www.caf.fr
www.impots.gouv.fr
www.ircem.com
www.fepem.fr

Et aussi...

www.assmat.com
www.nounou.net
www.casamape.fr
www.assmat.presse.fr



L'ASSMAT et l'Assistante Maternelle Magazine, deux magazines dédiés à la profession, sont en libre consultation à la bibliothèque municipale.

Paroles d'assistantes maternelles

« Dans cette profession, c'est l'échange affectif et intellectuel avec les enfants et le relationnel avec les parents qui est le plus important car il faut une harmonie complète entre parents, enfants et nounou. »



« En devenant nourrice agréée, je me suis aperçue que ce métier possédait plusieurs avantages : cotisations pour la retraite, la sécurité sociale, Assedic, un régime fiscal avantageux, les primes d'équipement, de restauration et de fidélité de la mairie de Gouvieux. »



« L'idée de devenir assistante maternelle est née de la demande d'une maman pour garder ses deux enfants. Après l'obtention de mon agrément, je suis heureuse de pouvoir continuer à élever mes propres enfants et d'avoir une activité professionnelle épanouissante et intéressante financièrement. »



Mairie de Gouvieux 48, rue de la Mairie - 60270 Gouvieux - 03 44 67 13 13 www.gouvieux.fr

Les informations de ce dépliant sont données à titre indicatif pour l'année 2014.

L'attribution de certaines aides municipales fait l'objet de modalités particulières non précisées dans cette plaquette.



UNE NATURE CHALEUREUSE